



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉSENTE

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

SURETÉ NATIONALE

Montpellier, le 19 octobre 193

1940



Concours national de la Résistance et de la Déportation 2019-2020

*1940. Entrer en Résistance.
Comprendre, refuser, résister*



Pour participer :
pierresvives.herault.fr

SUIVEZ-NOUS
SUR :



**CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE
ET DE LA DÉPORTATION
2019-2020**

**1940. Entrer en Résistance. Comprendre, refuser,
résister**

Ressources documentaires et bibliographiques proposées par le Service éducatif du Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation « Véran Cambon de Lavalette » de Castelnau-le-Lez et les Archives départementales de l'Hérault

Archives départementales de l'Hérault
Montpellier, 2019

Avant-propos

En 1940, après une offensive allemande éclair qui met en déroute les armées françaises, l'Allemagne nazie envahit la France. Le maréchal Pétain demande le 17 juin la signature de l'armistice. Le 10 juillet, l'Assemblée nationale réunie à Vichy vote les pleins pouvoirs à Pétain, par 569 voix contre 80. Parmi ces votes « contre » figurent les noms de députés de l'Hérault : Vincent Badie, Paul Boulet et Jules Moch qui en refusant de voter « oui » entrent dans le combat.

Le 18 juin, un général peu connu, Charles de Gaulle, qui est parti pour l'Angleterre, lance son appel à résister en France et dans tout l'empire colonial, sur terre, sur mer et dans les airs. L'appel diffusé par la BBC sera surtout reçu dans l'Empire où l'armée coloniale entrera en résistance.

En France, dans leur grande majorité, les Français approuvent la décision du maréchal Pétain de signer l'armistice qui met fin aux hostilités. Ils reconnaissent la légitimité du Chef de l'État français.

La France est alors coupée en deux par une ligne Bordeaux-Lyon avec une zone sud et une zone nord : la zone nord est placée sous l'autorité des Allemands et la zone sud, dite « zone libre », sous l'autorité du gouvernement Pétain réfugié à Vichy.

Durant cette année 40, entrer en Résistance ne va pas de soi. *Entrer en résistance*, c'est s'opposer aux décisions officielles de façon frontale, comme le fait Jean Moulin à Chartres, ou de façon plus clandestine comme Pierre-Henri Teitgen, professeur à la faculté de droit de Montpellier, qui crée dès l'automne 40 avec d'autres compagnons le mouvement « Liberté ».

Comprendre, en 1940, c'est être capable d'analyser une situation dans un moment de bouleversements compliqués : invasion du territoire, défaite, prisonniers de guerre, exode, début du rationnement... Il est important de montrer que les femmes et les hommes qui s'engagent dès 1940 font preuve d'un étonnant sens des réalités. Ils refusent de céder et font front.

Dans les deux zones se trouvent des militaires de carrière des trois armées, des politiques et de simples citoyens et citoyennes qui refusent la défaite, l'armistice, l'occupation du territoire, la fin de la République et de la démocratie et qui entrent en résistance au regard de leurs compétences et de leurs moyens. La Résistance n'en est encore qu'à ses balbutiements mais deux France commencent à s'opposer. La France résistante sortira victorieuse de cet affrontement.

En 1940, ils étaient peu nombreux ceux qui comprirent au péril de leur vie qu'il fallait se lever et dire « non ».

C'est à eux que je vous demande de penser quand vous allez vous engager dans ce travail car non seulement, comme le disait Pierre Brossolette depuis Londres, ils furent « les soutiers de la gloire », mais ils furent aussi l'honneur de la France.

Le président du Comité départemental
d'organisation du concours de la
Résistance et de la Déportation

Jean-Pierre Hugon

Pour l'année 2019-2020, le thème du concours national de la Résistance et de la Déportation est : « 1940. Entrer en Résistance. Comprendre, refuser, résister »

<https://www.education.gouv.fr/cid53745/le-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation.html>

Depuis 1961, ce concours a pour objectif de perpétuer chez les jeunes Français la mémoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre d'y puiser des valeurs civiques.

Les professeurs trouveront de nombreuses informations, liens, ressources pour préparer le C.N.R.D. sur les sites suivants :

- Eduscol pour le règlement, les modalités du concours, des épreuves... ainsi que de nombreux autres liens <https://eduscol.education.fr/cid45607/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation.html>
- Réseau Canopé pour l'interprétation du sujet, des ressources... <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/>
- Fondation de la Résistance, notamment pour télécharger la brochure nationale http://www.fondationresistance.org/catalogue_2019_2020/index.html#page/1
- Les Archives départementales de l'Hérault, pour télécharger des ressources régionales : <http://pierresvives.herault.fr/page-standard/concours-de-la-r%C3%A9sistance-et-de-la-d%C3%A9portation>
- Le Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnaud-le-Lez centralise tous les liens évoqués dans cette présentation (<http://crhrd.e-monsite.com/>) et propose en ligne quelques ressources régionales supplémentaires (témoignages).

Pistes de réflexion sur le sujet

L'analyse du sujet, par Tristan LECOQ, Inspecteur général de l'Éducation nationale et président du jury national des correcteurs du CNRD, sera très utile à étudier <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/collection/8897>, de même, les conseils donnés aux enseignants (onglet « conseils » sur le même site). On retiendra que les élèves sont invités à étudier une période très courte, de mai 1940 à fin mars 1941 à travers trois attitudes comprendre, refuser, résister. Si certains acteurs font un choix convergent entre ces trois attitudes, comme le général de Gaulle, d'autres n'osent pas encore. Résister implique en effet un engagement moral, individuel, des ruptures sociales, familiales, professionnelles, bien souvent la clandestinité, le changement d'identité, ainsi que des risques considérables dans un contexte où l'Allemagne nazie accroît son emprise en Europe, où ni les États-Unis, ni l'URSS ne sont encore en guerre, où l'armistice et la collaboration sont le choix de Vichy, où l'Allemagne réprime sévèrement les francs-tireurs et occupe les deux tiers de la France, où le Royaume-Uni paraît bien seul. Le sujet permettra d'étudier la formation des premiers réseaux et mouvements, les premières formes de résistance, moins nouvelles dans les départements du Nord, déjà occupés au cours de la Première Guerre mondiale, ainsi qu'à partir de l'appel du 18 juin, la formation de la France Libre, les ralliements à de Gaulle, le rôle des territoires d'outre-mer et les premières campagnes militaires, auprès des Britanniques ou seuls.

Pour toutes celles et ceux qui souhaitent préparer les épreuves collectives du concours, ce sujet nécessite en amont une réflexion pour délimiter les travaux qu'ils souhaitent mener avec leurs élèves, l'exhaustivité n'étant

Pour toutes celles et ceux qui souhaitent préparer les épreuves collectives du concours, ce sujet nécessite en amont une réflexion pour délimiter les travaux qu'ils souhaitent mener avec leurs élèves, l'exhaustivité n'étant pas requise. Les choix d'une biographie à partir de documents nouveaux, d'archives, de témoignages ou bien d'un jeune réseau, d'un mouvement tout juste créé, de formes nouvelles de résistance, etc., peuvent se justifier.

Le collège national de correcteurs, ainsi que le jury régional (composé de représentants associatifs, d'anciens déportés et de résistants, de représentants des Archives départementales, d'enseignants...) apprécient les travaux créatifs, originaux et interdisciplinaires dans lesquels les élèves peuvent exprimer leurs savoirs et leurs compétences acquises dans les diverses matières enseignées ou en dehors. Rappelons que les EPI au collège, les TPE au lycée, les ateliers théâtre... peuvent se prêter à la préparation du CNRD.

Pour mener à bien leurs préparations, les enseignants peuvent se rendre aux Archives départementales de l'Hérault ainsi qu'au Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CRHRD) de Castelnaud-le-Lez où des ateliers et des expositions en lien avec le thème sont proposés (voir la rubrique **Renseignements pratiques**). Par ailleurs, le Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation accueille une exposition temporaire *Jean Moulin, l'homme et le préfet* du 4 au 23 novembre, une conférence sur son entrée en résistance le 20 novembre à 18h00, animée par François Berriot, auteur de *Jean Moulin, écrits et documents, de Béziers à Caluire, 2018*.

Rappelons que l'académie de Montpellier organise depuis deux ans une journée de formation aux enseignants qui souhaitent préparer avec leurs élèves le C.N.R.D. Elle se tiendra le vendredi 15 novembre aux Archives départementales et au C.R.H.R.D.

Conseils pour la réalisation des devoirs individuels et des travaux collectifs

Suite aux changements introduits dans le C.N.R.D. en 2016 ([voir ici](#)) et en 2018 (voir le [règlement du CNRD ici](#)), il convient de prêter attention aux informations suivantes.

Chaque établissement participant au CNRD doit inscrire les élèves **avant le 1^{er} février 2020**. Un mail sera envoyé par le référent académique mémoire et citoyenneté, Marie-Ange Rivière, IA-IPR, précisant les démarches à accomplir.

Quatre catégories sont proposées :

- Les catégories 1 et 3 sont des épreuves individuelles portant sur le sujet académique. Elles sont réalisées sous surveillance dans les établissements scolaires des candidats inscrits. Leur durée est de 3 heures pour les lycéens et de 2 heures pour les collégiens. Les élèves ne disposent d'aucun document personnel pendant l'épreuve. Des feuilles d'examen leur sont remises pour garantir l'anonymat. Des encres foncées (noire ou bleue) sont obligatoires pour être numérisées. Il convient de s'exprimer dans un français correct, d'exploiter des ressources nationales et locales, de prendre appui sur la mémoire des derniers témoins de la période et de développer des exemples précis permettant de traiter le sujet proposé. La **date de ces épreuves est fixée au vendredi 27 mars 2020**.
- Les catégories 2 et 4 sont des travaux collectifs (deux au minimum) à rendre la semaine suivant les épreuves individuelles. **Un document de présentation (manuscrit, imprimé ou sur support numérique) rédigé doit être obligatoirement joint à chaque travail.** Il explique la démarche effectuée, précise le travail de recherche accompli... le lien suivant permettra de le construire avec pertinence :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/droits_homme/49/4/Fiche_methode_CNRD_-1-Doc_presentation_redige_1063494.pdf
- Les candidats peuvent réaliser :

- soit **un ouvrage** (roman, journal...) manuscrit, imprimé ou stocké sur clé USB.
- soit **une présentation numérique interactive** (diaporama, livre numérique, site Internet, etc.), comprenant des textes, des images, accompagnées ou non de productions musicales composées et jouées par les élèves.

Ces productions seront stockées sur un support numérique facilement utilisable et leur taille sera au maximum de 1 Go.

- soit **un film ou un document sonore d'une durée de 20 mn max.**
- soit **une production destinée à être exposée et éventuellement manipulée** (panneaux d'exposition, jeux de société, diorama, œuvre artistique, etc.).

Tous ces travaux des catégories 2 et 4 doivent comporter une version numérisée présentée sur une clé USB. Il est recommandé de tester son bon fonctionnement, la présence et l'accessibilité des contenus destinés au collège des correcteurs en sollicitant plusieurs configurations : ordinateur de bureau, ordinateur portable, tablette Android.

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/droits_homme/49/2/Fiche_methode_CNRD_-2-Formats_et_supports_1063492.pdf

Dans le but de respecter la propriété intellectuelle et le droit à l'image, il est rappelé que les sources de tous les documents (textes, photos, réalisations artistiques, cartes, extraits sonores ou vidéos, etc.) figurant dans les productions des élèves doivent être explicitement mentionnées. Par ailleurs, les candidats doivent obtenir une autorisation écrite de chaque personne interviewée. Un modèle d'autorisation est téléchargeable sur le site Éduscol, à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid45607/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation.html>, où l'on trouvera de nombreuses « fiches méthodes ».

L'anonymat des devoirs individuels et des travaux collectifs est indispensable. Pour ces derniers, il est rappelé qu'il convient de remplir une fiche d'anonymat et de vérifier qu'aucun remerciement ne puisse faire apparaître le nom de l'enseignant ou de l'établissement. Tout travail dérogeant à cette règle ne sera pas pris en compte.

Des contraintes formelles doivent être respectées et il est demandé aux candidats de respecter avec la plus grande vigilance les règles suivantes. **Les travaux ne respectant pas ces dispositions seront écartés par les jurys.**

1 - **Données sur supports numériques** : les seuls supports de données numériques acceptés sont les clés USB. Les candidats doivent utiliser des formats de fichiers courants pouvant être lus sur la plupart des ordinateurs sans nécessiter l'installation de logiciels spécifiques.

2 - **Création d'un site Internet** : les candidats ayant choisi de réaliser un site Internet doivent présenter au jury une version sur support numérique qui ne doit pas différer de la version en ligne.

3 - **Durées des vidéos et des documents sonores** : lorsque le travail des élèves est exclusivement constitué d'une vidéo ou d'un document sonore, sa durée ne doit pas excéder vingt minutes. Lorsque le travail des élèves consiste en une présentation numérique illustrée par des vidéos ou des documents sonores, la durée totale de l'ensemble de ces enregistrements ne doit pas excéder dix minutes.

Dimensions des travaux : il est demandé aux candidats, pour des raisons matérielles liées au transport et à la conservation des travaux (fragilité, sécurité, etc.), de faire en sorte que ces derniers, une fois emballés pour expédition, ne dépassent pas le format maximal défini par La Poste :

- la somme de la longueur, de la largeur et de la hauteur du colis ne doit pas dépasser 200 cm ;

- le poids du colis ne doit pas dépasser 30 kg.

Toute réalisation (œuvre artistique, exposition...) dont les dimensions ou le poids entraîneraient un dépassement de l'une de ces deux limites doit être filmée ou

photographiée. Seules ces vidéos ou ces photos, accompagnées d'un document de présentation, seront transmises au jury. Dans le cas d'une manifestation ponctuelle, d'une

représentation, d'une fresque... il est demandé de réaliser un visuel valorisant, respectant les recommandations contenues dans le document téléchargeable suivant

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/droits_homme/49/6/Fiche_methode_CNRD_-3-Valoriser_sa_presentation_1063496.pdf

Présélection des travaux

Un professeur coordonnateur sera désigné par la direction de chaque établissement participant. Il organisera avec ses collègues impliqués une présélection des copies au niveau de l'établissement. Dans le cadre du concours national qui prévoit l'envoi de 6 copies par catégorie pour l'ensemble de l'académie de Montpellier, il est demandé aux établissements de sélectionner 5 copies maximum à destination des collègues de correcteurs départementaux. Cette sélection préalable par les professeurs engagés dans le concours facilite le travail des collègues de correcteurs départementaux. Tous les travaux collectifs pourront être transmis sous réserve de leur conformité aux normes indiquées précédemment mais les professeurs peuvent décider de ne pas transmettre une production qui leur semblerait trop peu travaillée.

Ces travaux doivent être transmis dès le début de la semaine suivant les épreuves écrites à la DV3E par les établissements et avant le 3 avril 2020. Aucune pièce, aucun travail remis après cette date ne sera accepté.

Des professeurs impliqués seront invités à participer aux jurys départementaux présidés par le référent académique « mémoire et citoyenneté » ou son représentant. Chaque jury départemental transmettra au jury académique un nombre de copies et de travaux collectifs proportionnel à la participation au concours dans le département.

Jury académique et critères retenus pour classer les travaux

Le jury académique représentatif de tous les partenaires impliqués dans ce concours sélectionnera les meilleurs travaux de chaque catégorie pour les transmettre au collège national des correcteurs. Ce jury sera « attentif, lors de l'évaluation des productions des élèves, tant individuelles que collectives, à la qualité de la présentation, de l'expression et l'argumentation, à la mobilisation des connaissances essentielles pour la compréhension du sujet abordé, ainsi qu'à la pertinence de la démarche historique et de la réflexion civique des candidats. Concernant spécifiquement les travaux collectifs, la qualité de la conception et l'originalité du projet, réalisé dans le respect du thème annuel et des consignes réglementaires, ainsi que l'implication personnelle des élèves sont également des éléments importants à prendre en compte lors de l'évaluation. »

Le jury académique se réunira **le 12 mai**. Enfin, **une cérémonie académique récompensera les lauréats.**

La remise départementale des prix

Les groupes primés au titre des travaux collectifs sont représentés à la cérémonie de remise des prix. La remise des prix aux lauréats départementaux se tiendra dans le courant du mois de mai au conseil départemental de l'Hérault.

Bibliographie

Ressources disponibles aux Archives départementales de l'Hérault et au Centre Régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

Le Centre Régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CRHRD) de Castelnaud-le-Lez, son service éducatif et les Archives départementales de l'Hérault (ADH) tiennent à votre disposition leurs ressources que vous pourrez consulter sur place.

Les fonds sont riches de nombreux documents, livres, objets, témoignages... Ils permettent d'appréhender le thème en faisant un véritable travail d'histoire. Les groupes d'élèves de collège et de lycée peuvent être accueillis à Pierresvives (sur rendez-vous) et au centre de Castelnaud (le mercredi de 9 h à 12 h sur rendez-vous).

Les ouvrages dont la cote est précédée de la mention **CRHRD** sont conservés au Centre régional d'Histoire de la résistance et de la Déportation de Castelnaud-le-Lez.

Henri Amouroux, *Le 18 juin 1940*, Paris, Fayard, 2000 (BIB 2432)

Lucie Aubrac, *La Résistance expliquée à mes petits-enfants*, Paris, Seuil, 2000 (BIB 1577)

Jean-Pierre Azéma, *Jean Moulin. Le rebelle, le politique, le Résistant*, Paris, Perrin, 2003 (BIB 800)

Vincent Badie, *Vive la République ! Entretien avec Jean Sagnes*, Toulouse, Privat, 1987 (CRC 570 ; BIB 2676 ; BIB 2718) (CRHRD, H BAD)

Jean-Luc Barre, *Devenir de Gaulle, 1939-1943*, Paris, Perrin 2003, (CRHRD, H BAR)

Georges-Marc Benamou, *C'était un temps déraisonnable, les premiers résistants racontent*, Paris, Robert Laffont, 1999, (CRHD, R BEN)

Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2002 (BIB 2437)

Béziers : Résistance et Libération, Ville de Béziers, 1985 (BRA 5497)

Marc Bloch, *L'étrange défaite. Témoignage écrit en 1940*, Paris, Gallimard, 1990 (BIB 1580)

François Broche, *Les hommes de de Gaulle : leur place, leur rôle*, Paris, Pygmalion, 2006 (BIB 1563)

François Broche, Georges Caitucoli Jean-François Muracciole, *La France au combat de l'appel du 18 juin à la victoire*. Paris, Perrin, 2007, (CRHRD, H BRO)

Daniel Cordier, *Jean Moulin, l'inconnu du Panthéon*, tome 3 : *De Gaulle, capitale de la Résistance, novembre 1940-décembre 1941*, Paris, J.C Lattès, 1993, (CRHRD, R COR 3)

Hélène Chaubin, *L'Hérault dans la guerre (1939-1945)*, Paris, De Borée, 2015 (BIB 7273)

François Delpa, *L'appel du 18 juin 1940*, Paris, Grasset, 2000 (BIB 2433)

Etudes héraultaises, numéro spécial : « Jean Moulin (1899-1943), le plus illustre des Héraultais », Montpellier, Conseil général de l'Hérault, 2001 (PAR 3714)

Georges Fleury, *De Gaulle : de l'enfance à l'appel du 18 juin*, Paris, Flammarion, 2007 (BIB 2434) Fondation et Institut Charles de Gaulle, *Avec De Gaulle : témoignages. Tome 1 : la guerre et la Libération (1939-1945)*, Paris, Ed. Nouveau Monde, 2003 (BIB 2435)

Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre. Tome 1 : L'appel (1940-1942) - Tome 2 : L'unité (1942-1944) – Tome 3 : Le salut (1944-1946)*, Paris, Plon, 1989 (BIB 2375) (CRHRD, H GAU 1, H GAU 2, H GAU 3)

Gabrielle Ferrieres, *Jean Cavaillès, un philosophe dans la guerre, 1903-1944*, Paris, éditions du Félin, 2003 (CRHRD, R FER)

Marie-Madeleine Fourcade, *L'arche de Noé - réseau « Alliance » 1940-1945*, Paris, Plon, 1989, (CRHRD, R FOU)

Marie Granet, *Les jeunes dans la Résistance, 20 ans en 1940*, Paris, éditions France-Empire, 1996, (CRHRD, R GRA)

Rose et Philippe Honoré d'Estienne d'Orves, *Honoré d'Estienne d'Orves, pionnier de la Résistance*, Paris, éditions France-Empire, 1999, (CRHRD, R HON)

Philippe Joutard, Jacques Poujol et Patrick Cabanel, *Cévennes terre de refuge, 1940-1944*, Montpellier, Presses du Languedoc/Club cévenol, 1987 (CRHRD, R JOU)

Jean Lacouture, *De Gaulle, tome 1 : le rebelle*, Paris, le Seuil, 1984 (CRHRD, H LAC tome 1)

François Marcot, dir., *Dictionnaire historique de la Résistance. Résistance intérieure et France libre*, Paris, Robert Laffont, 2006 (BIB 1561) (CRHRD, R MAR)

Jean Marielle, Jean Sagnes, *Le vote des quatre-vingts le 10 juillet 1940 à Vichy*, Perpignan, Editions Talaia, 2010 (BIB 3375)

Laure Moulin, *Jean Moulin, biographie*, Paris, Les éditions de Paris, Max Chaleil, 1999, (CRHRD, R MOU)

Jean-François Muracciole, *Histoire de la Résistance en France*, Paris, PUF, 1993 (BIB 335)

Jean-François Muracciole, *Les Français libres, l'autre résistance*, Paris, éditions Tallandier, 2009, (CRHRD, R MUR)

Jean-François Muracciole, *Histoire de la France libre*, Paris, PUF, 1996 (BIB 1579)



Concours national de la Résistance et de la Déportation 2019-2020
«1940. Entrer en Résistance.
Comprendre, refuser, résister »

pierresvives
Domaine Départemental - Montpellier

Henri Nogueres, *Histoire de la Résistance en France, juin 1940 – juin 1941*, Paris, Robert Laffont, 1967, (CRHRD, R NOG 1)

Guy Perrier, *Le Colonel Passy et les services secrets de la France Libre*, Paris, Hachette, 1999, (CRHRD, R PER)

Eric Roussel, *De Gaulle*, Paris, Gallimard, 2008 (BIB 2439)

Jean Sagnes (avec la collaboration de Jules Maurin), *L'Hérault dans la guerre*, Le Coteau, Ed. Horvath, 1986 (CRC 528)

Michel Tauriac, *Les trente jours qui ont fait de Gaulle (18 mai-18 juin 1940). Le récit de son fils, l'amiral Philippe de Gaulle et des témoins de l'époque*, Paris, Economica, 2001 (BIB 2438)

Sources sonores et audiovisuelles

Ressources disponibles aux Archives départementales de l'Hérault

1. Témoignages collectés par les Archives départementales de l'Hérault

André Allègre, 154 PRI 10

Résistant communiste dans le secteur de Saint-Pons-de-Thomières. Évocation de l'importance de l'appel du 18 juin 1940 (13^e minute).

Robert Altfeld, 9 AV 43

Résistant des Forces Françaises libres. Récit du ralliement du 1^{er} Régiment de marche des spahis marocains au général de Gaulle dès 1940 (6 premières minutes de la partie concernant son opinion sur les Alliés, les Allemands et la Résistance intérieure).

Aimé Auzillon, 9 AV 16

Résistant. Mobilisé en 1938 dans l'armée de terre en Libye, il s'engage dans les Forces françaises libres en zone palestinienne dès juillet 1940. Récit sur la manière dont il apprend l'existence du général de Gaulle, des circonstances de son engagement dans les FFL à partir du 23 juin 1940 (entre la 21^e et la 28^e minute).

Vincent Badie, 6 PRI 11

Député opposé au vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Récit du contexte de la réunion de l'Assemblée nationale à Vichy (pages 1 et 2), de son opposition au maréchal Pétain lors de l'Assemblée nationale (pages 5 à 9) et des conséquences de son opposition (pages 10 et 11).

Yves Briu, 9 AV 11

Résistant, fonctionnaire au sein de l'administration coloniale en Afrique équatoriale française (AEF). Récit du ralliement du Tchad puis progressivement de l'AEF au général de Gaulle (pages 5 à 9) et de son engagement au sein de la France libre à partir du 28 août 1940 (pages 10 à 12).

Marcel Buzin, 9 AV 19 et 9 AV 22

Résistant. Entré dans l'armée d'armistice, il déserte en Tunisie et s'engage dans les Forces françaises libres en 1943. Récit de la connaissance de l'existence du général de Gaulle (13 premières minutes du 9 AV 19) et de l'importance pour lui de la date du 18 juin 1940 (6 premières minutes du 9 AV 22).

René Campo, 6 PRI 09

Résistant. Après avoir fait son service au 28^e Génie comme radio d'août 1939 à juillet 1940, il s'engage dans les Forces françaises libres dès septembre 1940.

Description de son engagement (pages 21 et 22) et intervention de l'enquêteur au sujet de l'appel du 18 juin 1940 (page 19).

Fernand Chabert, 154 PRI 7

Résistant. Récit de son entrée en résistance dès la dissolution du parti communiste et de son arrestation le 25 octobre 1940 pour distribution de tracts (34 premières minutes).

Marie-Claire et Georges Chamming's, 2027 W 72

Résistants. Témoignage de départs de soldats et civils français en Angleterre en 1940 et évocation de l'appel du 18 juin (entre la 16^e et 23^e minute).

François Guyetand, 9 AV 60

Résistant, engagé dans les Forces françaises libres. Récit de son engagement dans la Première Division française libre (DFL) et de l'importance de l'appel du 18 juin 1940 (page 2).

Jean Laval, 12 PRI 1

Résistant. Récit de son intégration dès l'âge de 16 ans au comité de résistants de Montpellier en 1940 (6 premières minutes).

Eugène Malzac-Sanctorum, 154 PRI 6

Résistant. Récit de ses premiers actes de résistance dès 1940 (distribution de tracts, fabrication et diffusion de presse clandestine) (22 premières minutes).

André Palliès, 2 AV 3767

Déporté. Évocation de l'appel du 18 juin entendu au camp de rassemblement de la Courtine dans la Creuse (entre la 11^e et la 13^e minute).

Éveline Peyronel, 2 AV 3776

Résistante active dans l'Aude. Évocation de son rôle de passeur à Font-Romeu et de ses premiers actes de résistance dès 1940 (5 premières minutes).

Maurice Roche, 6 PRI 14

Résistant. Récit des manifestations organisées par la résistance à Sète notamment lors du 11 novembre 1940 (page 1).

Colette Ronzier-Joly, 2027 W 97

Résistante. Récit de son engagement dans la résistance et de l'importance de l'appel du 18 juin 1940 (entre la 19^e et la 22^e minute).

Armand Vacher, 2027 W 64

Résistant. Signalement de son engagement gaulliste suite à l'appel du 18 juin 1940 (entre le 6^e et la 7^e minute).



Concours national de la Résistance et de la Déportation 2019-2020
«1940. Entrer en Résistance.
Comprendre, refuser, résister »

pierresvives
Domaine Départemental - Montpellier

2. Témoignage filmé (collecté par la cellule audiovisuelle du Conseil général)

André Dau, *Avoir 20 ans en 1940, mémoire d'André Dau*, réalisation de Luc Bazin et de l'unité audiovisuelle du pôle Animation, Jeunesse, Sport, Culture, Archives et Tourisme du Conseil général de l'Hérault, DVD-vidéo PAL 169).

Jeune appelé sous les drapeaux, démobilisé, s'engage dans la Résistance ; évoque la prison de la 32e à Montpellier, sa déportation dans le « convoi des tatoués » vers Auschwitz-Birkenau jusqu'à sa libération en avril 1945 (33 minutes)

L'effondrement brutal de la France

Document 1

1 – Une du journal *L'Eclair* annonçant que le gouvernement du maréchal Pétain décide de cesser les combats, 18 juin 1940, ADH, PAR 992

Le 3 septembre 1939, la France déclare la guerre à l'Allemagne quelques heures seulement après le Royaume-Uni. Cette décision lourde de significations pour l'ensemble de la nation est une réponse des autorités politiques de l'époque à l'attitude dangereuse d'Hitler. A la tête du Reich depuis 1933, il met en place un régime totalitaire et entame plusieurs offensives militaires. Ce qui se traduit dès mars 1938 par l'annexion de l'Autriche et quelques mois plus tard par l'occupation de la Tchécoslovaquie. Quand vient le tour de la Pologne en septembre 1939, les gouvernements britanniques et français entendent stopper cette escalade. Commence alors ce que l'on appelle la « drôle de guerre ». Alors que le Führer bombarde l'aviation polonaise en détruisant les principales infrastructures du pays, Londres et Paris ordonnent à leurs troupes de rester derrière la ligne Maginot, c'est-à-dire des fortifications construites le long de la frontière avec l'Allemagne. Cette idée émane d'André Maginot, le ministre de la Guerre en 1922. Sept ans plus tard débute le chantier de construction visant à renforcer les défenses françaises. Il durera dix ans.

Cette ligne n'aura aucune efficacité contre les forces hitlériennes qui lancent une « guerre éclair » (Blitzkrieg) consistant à concentrer les moyens aériens et terrestres sur un front réduit. En mai 1940, Hitler ordonne de contourner la ligne Maginot en se focalisant sur les Ardennes que les Français pensaient inviolables. L'armée française est balayée en quelques semaines. La population est abasourdie par cette humiliante et soudaine défaite d'une armée ayant la réputation d'être la meilleure du monde depuis la victoire de 1918. La débâcle militaire s'accompagne d'un exode massif de la population des habitants du nord de la France et des pays voisins (principalement Belgique et Hollande). Elle fuit vers le sud pour éviter les bombardements aériens et l'occupation inéluctable. Sept à huit millions d'individus se pressent sur les routes, créant un chaos indescriptible.

Le 18 juin 1940, le journal *L'Eclair* titre : « Le Gouvernement français décide de cesser le combat. Le maréchal Pétain demande à l'Allemagne de lui faire connaître les conditions d'un armistice ». Les autorités s'avouent vaincues et demandent aux nazis de mettre fin au combat. Depuis le 17 juin, le Président de la République a nommé Philippe Pétain chef du gouvernement. Aussitôt dans un appel retransmis à la radio et largement relayé par la presse, celui que l'on présente toujours comme un héros de la Première Guerre mondiale demande aux Français désemparés par la tournure prise par les événements de lui faire confiance. « C'est le cœur serré, indique-t-il, que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat. Je me suis adressé, cette nuit, à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec moi, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités ». Pétain n'hésite pas à dire à la nation éprouvée : « Je fais à la France le don de ma personne, pour atténuer son malheur ».

59^{me} ANNÉE. — N° 22.951

CENSURE

L'ÉCLAIR

JOURNAL QUOTIDIEN DU MIDI

MARDI 18 JUIN 1940
SAINT-FLORENTIN

CENSURE

PUBLICITÉ LOCALE - REGIONALE :

Au Siège Social et chez tous nos Correspondants
PUBLI-CITÉ EXTRA REGIONALE :

A PARIS, aux bureaux de L'ÉCLAIR, 26, rue Feytaud (2e Arr.).

50 Centimes

DIRECTION : 12, Rue d'Alger — MONTPELLIER
TELEPHONE : 21-24 et 21-43
Chèques Postaux : 90, Montpellier. — R. C. 2.508

50 Centimes

ABONNEMENTS :

Dans nos Bureaux et Agences, et chez nos correspondants.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Le Gouvernement français décide de cesser le combat

Le Maréchal Pétain demande à l'Allemagne de lui faire connaître les conditions d'un armistice

La France en deuil

C'est l'heure de l'im-
mense douleur.

La France, à bout de
forces malgré l'héroïsme
de ses soldats

demande l'ar-
mistice.

La machine a triomphé
du guerrier. Le courage,
l'intelligence, l'endurance
ont été vaincus par le
blindage.

Nous n'avons pas, en ce
moment, d'autres pensées,
hélas !

Les larmes montent à
nos yeux, l'émotion étroit
nos cœurs, l'angoisse s'em-

Pathétique message du Maréchal PÉTAIN

Bordeaux, 17 juin.
Voici le texte de la communication radioélectrique adres-
sée au peuple français par le maréchal Pétain :

FRANÇAIS,

A l'appel de M. le Président de la République,
j'assure, à partir d'aujourd'hui, la direction du Gouver-
nement de la France.

Sûr de l'affection de notre admirable armée,
qui lutte avec un héroïsme digne de ses longues
traditions militaires contre un ennemi supérieur en
nombre et en armes ;

Sûr que, par sa magnifique résistance, elle a
rempli nos devoirs vis-à-vis de nos Alliés ;



Le Cabinet Pétain

Le Cabinet Paul Reynaud ayant démissionné, le
maréchal Pétain a constitué le nouveau Gouverne-
ment. En voici la composition :

Ministres

- Président du Conseil ... Maréchal Pétain
- Vice-président et ministre
d'Etat ... M. Camille Chautemps.
- Défense nationale ... Général Weygand.
- Guerre ... Général Colson.
- Air ... Général Pujo.
- Marine mil. et marchande
... Amiral Darlan.
- Justice ... M. Frémicourt, premier
président de la Cour
de Cassation.

Communiqué officiel

DU 17 JUIN AU MATIN
Le combat continue dans
la région de l'Aigle et de
Châteaudun, ainsi que sur la
ligne de la Loire et au sud
d'Avallon.

L'ennemi a franchi la
Saône en certains points et
progressé dans la région du
Doubs.

La situation est sans
changement en Haute-Alsace,
où l'ennemi n'a pas
réussi à franchir le canal du
Rhône au Rhin.

Le Conseil des ministres

En France, 17 juin.
Le Conseil des ministres
s'est réuni, ce matin, sous la
présidence de M. Albert Le-

18 juin 1940 : l'appel à la résistance du général de Gaulle

Document 2

2 – Extraits reproduits dans le journal *Combat* en 1943 de l'appel radiophonique lancé par le général de Gaulle depuis Londres le 18 juin 1940, ADH, 1000 W 238

Le lendemain du message radiodiffusé du maréchal Pétain demandant aux Français de lui faire confiance et d'accepter la défaite, un obscur officier supérieur refuse la résignation affichée par le nouveau chef du gouvernement. Il s'appelle Charles de Gaulle.

Charles de Gaulle est né le 22 novembre 1890 à Lille dans une famille catholique marquée par l'histoire nationale. Jeune officier pendant la Première Guerre mondiale, il est blessé et prisonnier en Allemagne de 1916 à 1918. Durant l'entre-deux guerres, il publie de nombreux articles sur la stratégie militaire et s'oppose aux thèses traditionnelles développées par l'Etat-major de l'armée française. Il combat de façon déterminée en mai 1940 à la tête de la 4e division cuirassée. Le 6 juin 1940, il est nommé sous-secrétaire d'Etat à la guerre au sein du gouvernement de Paul Reynaud. Le 17 juin, le maréchal Pétain, qui a remplacé Paul Reynaud comme président du conseil, demande l'armistice.

Le général de Gaulle quitte la France pour l'Angleterre et lance le 18 juin de Londres sur les antennes de la BBC un appel à la désobéissance et à la poursuite de la guerre aux côtés des Britanniques. A cette date, il ne possède aucun appui, aucun moyen. Dans son discours, il impute la responsabilité de la défaite à l'incompétence des chefs militaires français, insiste sur le fait que la France n'est pas seule et incite la population à résister. Ce qui se traduit par l'émergence notamment du mouvement et du journal *Combat* chargés de véhiculer les orientations des résistants installés à Londres.

Au fil des mois, bien des défenseurs de l'idée républicaine s'y rallient car le régime pétainiste prend rapidement un virage autoritaire. L'Etat français remplace la République. Les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité et de fraternité, nées à l'époque de la Révolution française, sont gommées de la vie publique. Désormais, Philippe Pétain célèbre dans le cadre de la Révolution nationale le travail, la famille et la patrie. Les opposants désignés par la propagande officielle subissent des formes de persécution.

18 JUIN 1940 — Premier jour de la résistance A TOUS LES FRANÇAIS

La France a perdu une bataille !

Mais la France n'a pas perdu la guerre !

Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, RIEN N'EST PERDU !

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but !

Voilà pourquoi je couvle tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

Notre Patrie est en péril de mort.

Luttons tous pour la sauver !

VIVE LA FRANCE !

Charles de GAULLE

L'acte héroïque de Jean Moulin en juin 1940

Document 3

3 – Extraits de *Premier Combat* de Jean Moulin, 1^{ère} édition 1947, ADH, SA 1365

Né à Béziers en 1899, Jean Moulin vient d'être nommé préfet d'Eure-et-Loir, lorsque la France entre en guerre contre l'Allemagne en 1939. Ce haut-fonctionnaire n'est alors pas encore la figure mythique de la France Libre qui unifie les mouvements de résistance autour du Conseil National de la Résistance, sous l'autorité militaire du général de Gaulle. Cependant, dès juin 1940, au cœur de la débâcle de l'armée française, il pose un premier acte de désobéissance à l'envahisseur, qu'il raconte dans *Premier Combat*.

Ce court ouvrage rédigé en 1941 et publié en 1947, est un journal des événements qui se sont déroulés entre le 14 et le 18 juin 1940 à Chartres, ville depuis laquelle Jean Moulin exerce ses fonctions de préfet. Il y raconte heure par heure, la défaite de l'armée française, les destructions dues aux bombardements allemands et l'effondrement des structures sociales françaises.

Jean Moulin ressent comme son devoir d'organiser le ravitaillement, le secours aux blessés, et l'ordre dans une ville détruite. Il a pour but de présenter, lorsque l'armée allemande entre dans Chartres « une armature sociale et morale digne de ce pays (la France) ». Il s'agit pour lui d'une exigence morale qui s'apparente à une forme de résistance à la défaite, et qui vise à priver le pouvoir nazi de la possibilité de dire qu'il est venu en France pour rétablir l'ordre. Par ailleurs, Jean Moulin, s'il comprend très vite qu'elle est inévitable, assimile la capitulation à un abandon. En discutant avec les soldats français qui passent par Chartres dans leur retraite, il acquiert en effet la conviction que la France pourrait continuer la guerre, que les Français y sont favorables en juin 1940, et que certains sont prêts à continuer la lutte. Il rend donc les élites, dont il constate une faillite, responsables de la capitulation. Ces impressions font écho aux analyses de l'historien Marc Bloch, autre figure de la Résistance, qui rédige entre juillet et septembre 1940 *L'Étrange défaite*, ouvrage dans lequel il explique la déroute française par un effondrement global des structures sociales de la Nation.

Une fois l'armée allemande arrivée à Chartres, le refus de Jean Moulin d'obéir à l'occupant nazi franchit un seuil supplémentaire le 17 juin, lorsque des officiers allemands veulent lui faire signer un document délibérément mensonger qui accuse des soldats sénégalais de l'armée coloniale française d'avoir commis des crimes sur des civils français. Jean Moulin comprend immédiatement la nature profondément indigne de cette accusation et refuse de signer, ce qui lui vaut d'être torturé et incarcéré pour le forcer à signer. Se sentant sur le point de céder, et convaincu que son devoir de Préfet est de ne pas engager la responsabilité de la France en signant, Jean Moulin décide de se trancher la gorge. Il échappe de peu à la mort, mais réussit ainsi à mettre fin aux tentatives des nazis de le contraindre.

Cet événement qui survient au même moment que la capitulation française, ne constitue pas un acte de résistance au sens militaire, mais joue probablement un rôle déterminant dans le ralliement de Jean Moulin à la France Libre en 1941 et dans son action future de fédérateur de la Résistance intérieure. Dès juin 1940, il a fait l'expérience de l'atrocité du régime nazi et refusé de s'y plier. C'est un peu plus tard qu'il décide de refuser la défaite et de continuer le combat, ce qui lui vaut d'être arrêté et torturé une nouvelle fois en 1943, cette fois jusqu'à la mort.

DOCUMENTS

JEAN MOULIN
(MAX)

**PREMIER
COMBAT**

PRÉFACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE



LES ÉDITIONS DE MINUIT

Les clauses de l'armistice imposées à la France vaincue

Document 4

4 – Annonce de l'armistice dans le quotidien héraultais *L'Eclair*, ADH, 26 juin 1940, PAR 992

Le 26 juin 1940, les Héraultais découvrent dans le quotidien *L'Eclair* les principales clauses de la convention d'armistice du 22 juin, signée entre les délégations allemandes et françaises dans le lieu symbolique de la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne (Oise), où a été conclu l'armistice du 11 novembre 1918. Cet armistice – et non capitulation, qui n'aurait impliqué que les forces armées – est en pourparlers depuis le 17 juin 1940, lorsque le maréchal Pétain a pris la tête du gouvernement et a annoncé par message radiophonique aux populations qu'il entendait cesser le combat.

Le 21 juin, lors de la journée inaugurale, les négociations sont ouvertes par Adolf Hitler et le général Wilhelm Keitel, haut-commandant de l'armée allemande, accompagnés de plusieurs dignitaires du régime. Le général Charles Huntziger préside la délégation française. Après une cérémonie militaire, les délégations prennent place dans le wagon historique de l'armistice de 1918. Le général Keitel prononce alors un discours, puis le texte des conditions d'armistice est remis à la délégation française. Celle-ci, après avoir échangé avec le gouvernement alors installé à Bordeaux, estime que les conditions imposées à la France par l'Allemagne, bien que dures, restent toutefois acceptables. Des discussions et négociations se déroulent toute la journée du 22 juin et la délégation française obtient quelques menus amendements. En dépit des protestations françaises, les Allemands refusent toute concession, notamment sur le droit d'asile et sur le rôle de l'Italie (la France n'ayant pas été vaincue sur le front des Alpes). Après deux jours de discussions, l'armistice est signé le 22 juin à 18 h 30 par les généraux Keitel et Huntziger.

La convention d'armistice est constituée de 24 articles, comprenant les principales clauses suivantes :

- Les prisonniers de guerre français (environ 1,5 million) restent captifs jusqu'à la signature d'un accord de paix.
- La France est divisée en deux zones : la moitié nord de la France (soit 3/5^e du territoire métropolitain) est placée sous occupation des troupes allemandes ; la moitié sud reste non occupée. Les deux zones sont délimitées par la ligne de démarcation. La souveraineté française s'exerce dans les deux zones, mais l'Allemagne exerce en zone occupée « *tous les droits de la puissance occupante* » et l'administration française doit coopérer avec l'administration militaire allemande.
- La France doit pourvoir à l'entretien de l'armée d'occupation par le versement d'indemnités à l'Allemagne.
- L'armée française, cantonnée en zone libre, est limitée à 100 000 hommes, qui sont désarmés.
- L'Empire colonial français reste sous l'autorité du gouvernement français.
- Les navires de guerre français doivent rejoindre leurs ports d'attache en métropole.
- La France doit livrer les réfugiés politiques allemands et autrichiens présents sur son sol.

Après l'armistice de Rethondes, le gouvernement français signe un second armistice avec l'Italie le 24 juin. La signature des deux textes est une condition nécessaire à leur entrée en vigueur respective. Deux occupations se mettent alors en place sur le territoire français.

59^{me} ANNÉE. — N° 22.859

« S'es esconditiz, mas non es mortz », disail du soleil un toubadour du 12^e siècle.

L'ÉCLAIR

JOURNAL QUOTIDIEN DU MIDI

MERCREDI 26 JUN 1940

SAINTE HELOISE

Appliquons cette formule au soleil de la France dont l'éclipse ne durera pas.

PUBLICITE LOCALE - REGIONALE :

Au Siège Social et chez tous nos Correspondants
PUBLICITE EXTRA REGIONALE :
A PARIS, aux bureaux de L'ÉCLAIR, 26, rue Feytaud (2e Arr.)

50 Centimes

DIRECTION: 12, Rue d'Alger — MONTPELLIER
TELEPHONE : 21-34 et 21-33

50 Centimes

ABONNEMENTS:

Dans nos Bureaux et Agences, et chez nos correspondants
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les clauses d'armistice avec l'Allemagne et l'Italie

L'Allemagne occupera la partie de la France au nord d'une ligne de Genève à St-Jean-Pied-de-Port en passant par Tours et Mont-de-Marsan

Le deuil de la France

H FRANCE ! Aujourd'hui tu peux prendre le deuil !

(Censuré)

Tu peux recouvrir d'un voile noir les statues de tes héros et tes arcs de triomphe.

(Censuré)

Voici un résumé des clauses de l'armistice avec l'Allemagne :

La zone occupée

Au nord et à l'ouest de la ligne partant de Genève, Beaune, Moulins, Bourges, Vierzon, puis en direction de Tours, jusqu'à 20 kilomètres à l'est de Tours ; cette ligne allant ensuite jusqu'à Mont-de-Marsan et Saint-Jean-

Les flottes de guerre et de commerce

La flotte de guerre, à l'exception des unités laissées à la disposition du Gouvernement français pour la sauvegarde de son Empire, sera démo-

leur reprise dans la partie du territoire non occupé sera réglementée et nous avons bon espoir que ce règlement sera libéral.

L'état-major du Reich a posé cette clause pour éviter que des signaux ne puissent être donnés par le moyen des ondes aux

L'ARMISTICE AVEC L'ALLEMAGNE

La vie de la population française

Les autres clauses de l'armistice ont pour but de rendre plus facile, à la fois, l'occupation du territoire par les troupes allemandes et la vie des populations françaises.

QUEL EST DONC CE MYSTERE ?

E 21 juin, le Gouvernement faisait savoir dans une note officielle qu'il restait à Bordeaux.

Le 24 juin, une note officielle nous faisait connaître qu'il se transportait dans une ville du Centre. Mais ce n'est là qu'un mystère facile, trop facile, à expliquer. Il en est un autre, beaucoup plus obscur. Le 21 juin, comme l'ont rap-

l'Allemagne, comme la France, désire que les citoyens français rentrent dans leurs foyers et reprennent leur travail habituel.

Le Gouvernement et l'Administration française doivent, comme il est naturel, éviter par tous les moyens les destructions de plus obscures.

Une France coupée en deux

Document 5

5 – Carte présentant le tracé de la ligne de démarcation dans le quotidien héraultais *L’Eclair*, 26 juin 1940, ADH, PAR 992

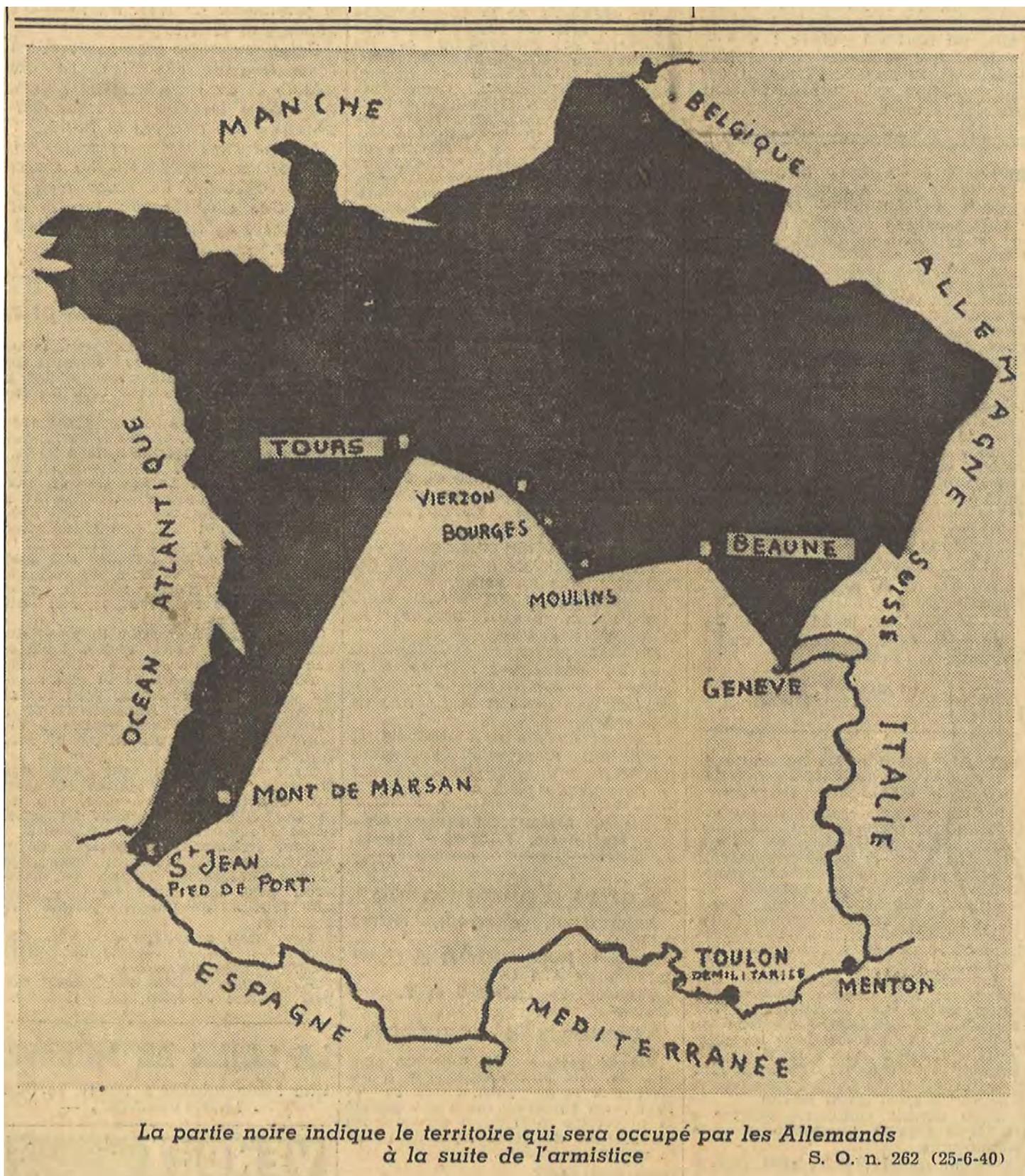
Le 26 juin 1940, le quotidien héraultais *L’Eclair* annonce les principales clauses de la Convention d’armistice du 22 juin. L’article 2 de la convention mentionne la ligne de démarcation, qui divise la France en deux, avec une zone occupée au nord où « *le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante* », et une zone non occupée (ou dite libre) au sud, où l’Etat français reste pleinement souverain. Une carte est annexée à la convention d’armistice, indiquant un tracé approximatif de la ligne, courant de la frontière suisse à l’Indre-et-Loire, puis à la frontière espagnole, permettant ainsi à la Wehrmacht de contrôler la façade atlantique.

La ligne de démarcation coupe en deux 13 départements et engendre de fait des complications administratives. L’article 17 de la convention d’armistice en fait également une véritable frontière économique, en interdisant tout transfert de valeurs et de biens depuis la zone occupée sans l’accord du Reich, alors que cette zone comprend les principaux bassins industriels et miniers de la France, ainsi que les meilleures terres agricoles.

Dès juillet 1940, le Reich soumet la zone nord à des régimes distincts qui vont au-delà des clauses de l’armistice : les deux départements alsaciens et la Moselle sont annexés au Reich ; le Nord et le Pas-de-Calais sont rattachés au ressort du Commandant militaire allemand en Belgique, laissant présager un futur démembrement du pays ; de l’embouchure de la Somme jusqu’à la Bourgogne, une ligne du nord-est délimite une nouvelle zone dite « interdite », où les réfugiés qui ont fui lors de l’exode n’ont plus le droit de revenir et qui est appelée à devenir à terme une zone de colonisation allemande... A partir d’octobre 1941, pour des raisons de sécurité, la bande littorale atlantique est désormais interdite à toute personne non résidente sur 10 à 20 kilomètres.

La délimitation des zones rend les communications très difficiles dès juillet 1940. Le passage d’une zone à l’autre implique en effet l’obtention d’un laissez-passer (*Ausweis*) délivré par les autorités allemandes ; la poste, le téléphone et le télégraphe sont placés sous étroite surveillance également. L’ensemble des textes législatifs et réglementaires français sont par ailleurs soumis à l’approbation des autorités allemandes en zone nord, permettant ainsi un contrôle de l’action du gouvernement de Vichy.

Parallèlement à la Convention d’armistice avec l’Allemagne, l’armistice signé avec l’Italie à la Villa Incisa, à Rome, le 24 juin 1940, soumet une partie du sud-est de la France à l’influence italienne. Les quelques communes conquises par les troupes de Mussolini en juin 1940 (11 communes en Savoie, 4 dans les Hautes-Alpes, 2 hameaux dans les Basses-Alpes, 11 communes – dont Menton – dans les Alpes-Maritimes) sont rattachées à l’Italie. Des zones « logistiques » et « d’influence » sont également délimitées jusqu’au Rhône, permettant à l’Italie, qui n’a pourtant joué aucun rôle dans la campagne de France, de témoigner de son alliance indéfectible avec l’Allemagne et de sa volonté de figurer dans le camp des vainqueurs de juin 1940.



La journée historique du 10 juillet 1940 qui entérine la fin de la Troisième République

Document 6

6 – Une du journal *L'Eclair* présentant le vote du 10 juillet 1940 où les parlementaires ont largement donné les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, 11 juillet 1940, ADH, PAR 992

L'article du journal *L'Eclair*, édité à Montpellier, explique le vote clé du 10 Juillet 1940. Les deux chambres réunies en Assemblée nationale dans la salle du casino de Vichy doivent examiner le projet de loi du vice-président du conseil Pierre Laval. Ce projet de loi a pour but « de donner tous pouvoirs au gouvernement de la République sous l'autorité et la signature du Maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes, une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par la nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées ».

Tous les représentants de la nation ne sont pas présents à Vichy. Les parlementaires communistes qui ont perdu leur mandat après la signature du pacte germano communiste sont absents, de même que les parlementaires qui se sont embarqués sur le paquebot *Massilia* le 21 Juin pour rejoindre l'Afrique du nord, et tous ceux qui sont empêchés à cause de la guerre.

La séance est dirigée par Jules Jeannenay, il n'y a pas de débat. A l'annonce des projets de Laval, une quarantaine de parlementaires se réunissent pour rédiger une motion pour affirmer leur attachement à la République et leur ferme détermination de ne pas voter les pleins pouvoirs en faveur du maréchal Pétain. Cette motion est connue sous le nom de « déclaration des 27 ». C'est Vincent Badie député de l'Hérault qui doit lire le texte, il en est empêché.

Finalement, le 10 juillet 1940, 569 députés et sénateurs approuvent le texte, 20 s'abstiennent et 80 votent « non » (57 députés et 23 sénateurs). Parmi ces 80 qui votent « non », trois sont députés de l'Hérault : Vincent Badie, Paul Boulet, Jules Moch. Les 80 ont affirmé haut et fort leur attachement aux libertés républicaines au cri de « Vive la République quand même » dans la salle du vote. C'est la fin de la Troisième République et la mise en place d'un pouvoir autoritaire donnant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Dès le 11 Juillet, les « Quatre-vingts » se dispersent, rejoignent leur domicile ou, quand cela est impossible, trouvent à se loger chez des connaissances de la zone dite « libre ». Ils sont désormais suspects aux yeux des autorités de Vichy et soumis à une surveillance policière.

Dès cette époque, plus de la moitié des 80 parlementaires qui ont osé dire « non » adhèrent soit à des mouvements de résistance intérieure, soit à des réseaux de la France libre.

Vincent Badie, un fervent républicain

Document 7

7 – Profession de foi du candidat Vincent Badie aux élections législatives de 1936 dans l'Hérault, ADH, 3 M 1252

Réunis le 10 juillet 1940 dans la salle du casino de Vichy, les 669 parlementaires, députés et sénateurs, présents se prononcèrent sur la question de savoir s'ils accordaient au maréchal Pétain, président du Conseil depuis le 16 juin, le pouvoir de « promulguer une nouvelle constitution de l'Etat français [qui] devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. » Parmi les 80 qui refusent se trouve Vincent Badie (1902-1989).

Les pleins pouvoirs donnés à Pétain ne visent pas seulement à mettre fin à la III^e République, à la démocratie parlementaire accusée d'avoir conduit la France à la défaite, mais aussi à instaurer un nouveau régime autoritaire et à collaborer avec l'Allemagne, projet dont ne se cache pas Pierre Laval, vice-président du Conseil.

Vincent Badie, né à Béziers, député de l'Hérault depuis 1936, candidat du Front Populaire, apparaît comme un radical modéré. Avocat de formation et très bon orateur, il est choisi pour rédiger une motion dite « déclaration des 27 [parlementaires] » pour s'opposer au projet de Laval qui ménage Pétain :

« Les parlementaires soussignés, après avoir entendu la lecture de l'exposé des motifs du projet concernant les pleins pouvoirs à accorder au maréchal Pétain, tiennent à affirmer solennellement : qu'ils n'ignorent rien de tout ce qui est condamnable dans l'état actuel des choses et des raisons qui ont entraîné la défaite de nos armes ; qu'ils savent la nécessité impérieuse d'opérer d'urgence le redressement moral et économique de notre malheureux pays et de poursuivre les négociations en vue d'une paix durable dans l'honneur.

A cet effet, estiment qu'il est indispensable d'accorder au maréchal Pétain qui, en ces heures graves, incarne si parfaitement les vertus traditionnelles françaises, tous les pouvoirs pour mener à bien cette œuvre de salut public et de paix. Mais se refusent à voter un projet qui non seulement donnerait à certains de leurs collègues un pouvoir dictatorial mais aboutirait inéluctablement à la disparition du régime républicain. Les soussignés proclament qu'ils restent plus que jamais attachés aux libertés démocratiques pour la défense desquelles sont tombés les meilleurs fils de notre patrie."

Lorsque le Parlement se réunit, Vincent Badie souhaite convaincre ses collègues de ne pas voter pour le texte présenté par Laval, qui remet les pleins pouvoirs à Pétain. Mais il ne peut pas prendre la parole pour présenter sa motion, après que les parlementaires eurent approuvé la clôture de la séance à main levée. Aucun orateur inscrit ne peut s'exprimer.

Après ce vote de défiance, Vincent Badie est surveillé par la police de Vichy. 1941, il est suspendu de ses fonctions de maire de Paulhan et entre dans la Résistance. Le 25 novembre 1943, il est arrêté, puis déporté à Dachau. Il rentrera en France le 10 juillet 1944.

Elections Législatives du 3 Mai 1936

Parti Radical et Radical-Socialiste

Concentration Républicaine



Vincent BADIE

Docteur en Droit

Avocat à la Cour

Conseiller Général

Paul Boulet, un homme politique méconnu

Document 8

8 – Portrait de Paul Boulet dans *Le Petit Méridional*, 3 mai 1936, ADH, PAR 995

Le 10 juillet 1940, Paul Boulet est l'un des rares parlementaires à refuser de donner les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Celui qui s'illustre par cet acte courageux demeure encore aujourd'hui un homme politique très méconnu. Né en 1894 à Marseille, d'ascendance bretonne du côté paternel et ardennaise du côté maternel, il s'installe à Montpellier durant son adolescence. Son père, militaire de carrière, y avait été muté. Inscrit à la faculté de médecine, il reçoit de plein fouet le choc de la Grande Guerre. Ses études interrompues en 1915, il est envoyé au front comme brancardier. Blessé, Paul Boulet finit malgré tout le conflit en étant nommé médecin militaire. Emprisonné de 1917 à 1918 dans un camp allemand, il y côtoie l'abbé Basch, un prêtre proche de la mouvance démocrate chrétienne qui l'encourage à s'investir dans l'action catholique. Devenu profondément croyant, Paul Boulet retrouve les bancs de l'université. Reçu en 1926 au concours de l'agrégation de médecine, il entame alors une carrière professorale dans la ville où il a accompli ses études. L'universitaire joue un rôle majeur dans la cité. Il donne gratuitement des soins aux malades chômeurs, crée des foyers du travailleur et surtout lance une grande campagne de presse pour dénoncer le scandale des taudis qui se développent dans la capitale du Languedoc. Vers 1932, Paul Boulet fonde avec une poignée de militants une section de la Jeune République, un mouvement fondé en 1912 par Marc Sangnier, un des promoteurs du catholicisme social.

Trois ans plus tard, Paul Boulet se lance dans la bataille des municipales à Montpellier. Doté d'un statut social prestigieux (celui d'enseignant à la faculté de médecine), fort de son titre d'ancien combattant de la Grande Guerre, très apprécié dans les milieux populaires, ce défenseur invétéré des thèses pacifistes se rapproche entre les deux tours des partis de gauche. Cette alliance favorise sa victoire. Un an plus tard, le nouveau maire qui défend désormais les couleurs du Front populaire entre au conseil général de l'Hérault et obtient un siège de député. Au Palais-Bourbon comme dans sa ville, la lutte contre le chômage et l'habitat précaire seront sa priorité. D'une manière générale, il fait de toutes les questions liées à la santé publique son cheval de bataille.

L'entrée en guerre de la France le pousse à reprendre du service actif en qualité de médecin-commandant d'un hôpital d'évacuation primaire. Ce républicain intransigeant présent au casino de Vichy s'oppose au vote des pleins pouvoirs aux conséquences funestes pour le pays. Considéré par les policiers des renseignements généraux qui l'épient à Montpellier durant la guerre comme « intimement hostile au gouvernement », Paul Boulet reprend son métier de professeur d'université. A la Libération, celui qui se présente comme un membre du Mouvement de Libération Nationale est désigné pour siéger avec 22 autres membres du groupe des « Quatre-vingts » dans l'Assemblée consultative provisoire. Jusqu'au début des années 1950, il retrouve ses mandats de maire, de conseiller général et de parlementaire en restant attaché aux convictions démocrates chrétiennes qui ont désormais le vent en poupe dans la France de la Quatrième République avec le Mouvement républicain populaire.



Jules Moch, un député socialiste proche de Léon Blum

Document 9

9 – Annonce dans *L'Eclair* de l'élection de Jules Moch (1893-1985) député de Sète, 2-3 mai 1937, ADH, PAR 992

Jules Moch figure parmi les 80 parlementaires sur 907 qui refusent de voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Député socialiste de l'Hérault, il est et restera toute sa vie une personnalité forte, singulière et indépendante au sein de son parti comme de la vie politique nationale.

Jules Moch est né à Paris le 15 mars 1893 et est issu d'une famille juive. Polytechnicien, ingénieur de la Marine, il est mobilisé en 1914 et fait la guerre comme officier du génie. Il adhère à la Section française de l'Internationale ouvrière (Parti socialiste – SFIO) en 1924 où il s'impose comme intellectuel au sein du groupe « X-Crise ». Dès cette époque, Jules Moch se caractérise par son esprit libre en remettant en cause le marxisme orthodoxe, et sa théorie de la paupérisation inéluctable des masses. Socialiste de conviction (il s'attaque aux puissances industrielles et financières et plaide pour les nationalisations), il n'est pas dogmatique pour autant. Repéré par Léon Blum, il est élu député SFIO de la Drôme en 1928 et réélu en 1932. Il devient rapidement un orateur écouté à la Chambre des députés et parvient à implanter la SFIO dans la Drôme, une vieille terre radicale. Pourtant, il est battu aux élections législatives de 1936, le département évoluant vers la droite, laquelle fit campagne avec succès contre le « danger rouge » incarné par le Front populaire que représentait Jules Moch. En mai 1937, Jules Moch est élu député de l'Hérault, son nouveau point de chute, et entre aux gouvernements de Front populaire, notamment comme ministre des Travaux publics. Esprit toujours libre, il n'hésite pas à critiquer les échecs du Front populaire, remettant en cause par exemple les modalités d'application de la loi des 40 heures et jugeant le haut personnel de l'État médiocre.

Dès 1938, le Jules Moch du refus des pleins pouvoirs à Pétain apparaît. Il s'oppose en effet à la ratification des accords de Munich (qu'il vote finalement, la mort dans l'âme, par discipline de parti) et refuse la ligne pacifiste (c'est-à-dire, dans son esprit, de lâcheté face à l'hitlérisme) du secrétaire de la SFIO Paul Faure. Cette position est déjà largement minoritaire à l'époque. L'opinion publique partage le « lâche soulagement » que constituent ces accords (qui semblent éviter la guerre) avec le soutien de la fédération socialiste de l'Hérault, dirigée par Fernand Roucaïrol. Quand la guerre est déclarée, Moch veut combattre et s'engage dans la Marine en participant à la campagne de Norvège.

Au vu de ce parcours politique, on comprend pourquoi Jules Moch, qui n'était pas homme à renoncer au courage de défendre ses convictions, jugea naturel de voter « non » aux pleins pouvoirs le 10 juillet 1940. Résistant émérite, il poursuit après la guerre une longue carrière politique nationale et locale, souvent controversée (ne sera-t-il pas, comme ministre de l'intérieur, « l'assassin » qui n'hésite pas à tirer sur les grévistes en 1947-1948 au nom de la défense de la République ?), décidant même de quitter le Parti socialiste en 1974 par hostilité à l'union de la gauche, toujours au nom de ses convictions d'homme libre.

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

M. Jules MOCH

EST ELU

DEPUTE

DE SETE

*...avec 8.554 voix,
contre 2.312 au do-
riote qui groupe
toutes les voix de droite*

~~~~~

Montpellier, 2 mai.  
Hier a eu lieu à Sète le scrutin de ballottage de la 3e Circonscription de Montpellier-Sète en vue de pourvoir au remplacement de M. Lucien Salette (S.F.I.O.), décédé.

Deux candidats restaient en présence après les désistements de M. Escar-



Jules MOCH

guel (U.S.R.) et de M. Gros (communiste).

MM. Jules Moch (S.F.I.O.), secrétaire général de la présidence du Conseil, représentant du Front Populaire, et M. Vuillemin, ouvrier mécanicien ajusteur, candidat du Parti populaire français, représentant le Front de la Liberté.

M. Jules Moch a été élu à une écrasante majorité. Voici, d'ailleurs, les résultats définitifs :

Inscrits : 16.963 ; votants : 11.440  
MOCH (S .F. I. O.)... 8.554 voix ELU.  
VUILLEMIN (Doriotiste) 2.312 voix

Rappelons qu'en mai 1936, au scrutin de ballottage, sur 12.144 suffrages exprimés, M. Salette avait été élu, le 3 mai, par 8.968 voix contre 3.157 à M. Bayrou, candidat des droites.

## Une opinion publique hostile à Hitler

### Document 10

---

#### 10 – Rapport du commissaire de police, chef de la sûreté à Montpellier évoquant des incidents dans des cinémas de Montpellier, 17 décembre 1940, ADH, 1000 W 17

---

Des incidents sont signalés par le commissaire de police de Montpellier dans des cinémas de la ville, l'*Odéon* et *Le Trianon*, lors de la diffusion de films d'actualités quelques jours auparavant. En effet, au moment de la présentation de la rencontre à Montoire du maréchal Pétain et d'Adolf Hitler, des coups de sifflets ont retenti dans la salle. Des incidents similaires avaient déjà eu lieu dans d'autres cinémas de la ville dans les jours précédents.

Le 24 octobre 1940, le maréchal Pétain et le chancelier Hitler se sont rencontrés, en présence du ministre des Affaires étrangères allemand Joachim von Ribbentrop, dans la gare d'une petite ville du Loir-et-Cher, Montoire-sur-le-Loir. Connue comme « l'entrevue de Montoire » et sans caractère officiel, cette rencontre vise à entériner la politique de collaboration entre l'Etat français et l'occupant nazi. Si aucune décision officielle n'est véritablement prise, la rencontre garde un fort caractère symbolique. La photographie immortalisant la poignée de main sur le quai de la gare entre le chef de l'Etat français et le chancelier allemand marque les esprits et reste chargée de sens. Elle montre une France défaite et humiliée par l'occupant allemand. Ce moment est cependant décisif puisque Philippe Pétain et son gouvernement entrent alors pleinement dans la voie de la collaboration.

Pour autant, les réactions des spectateurs dans les cinémas du département à la fin de l'année 1940, telles que décrites dans le rapport de police, montrent avant tout l'hostilité des Français à l'égard d'Adolf Hitler et plus largement à l'égard de l'Allemagne. En effet, si Hitler présente dans *Mein Kampf* la France comme « l'ennemi mortel » de l'Allemagne, depuis la fin de la guerre franco prussienne en 1871 et plus encore au lendemain de la Première Guerre mondiale, la propagande visant à discriminer l'adversaire historique est d'une violence inouïe dans chacun des deux pays. Le sentiment anti-allemand demeure de fait très fort en France au début de la Seconde Guerre mondiale. Il est sans aucun doute en partie responsable de la réaction des spectateurs ce jour-là.

Ministère de l'intérieur  
SURETÉ NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MONTPELLIER

MONTPELLIER, le 17 DECEMBRE 1940 193



COMMISSARIAT CENTRAL DE POLICE

Le Commissaire de Police

Chef de la Sûreté,

CABINET  
DU

COMMISSAIRE DE POLICE

CHEF DE LA SURETÉ

N° 10.211 S.

OBJET :

à Monsieur le COMMISSAIRE CENTRAL



*Donni rapport au commissaire*

Référence à votre note de ce jour.

Il est exact que, le 14 décembre courant, au cinéma ODEON, au cours de la projection du film d'actualités représentant l'antrevue de Montoire, l'apparition du Chancelier HITLER a été accueillie par des coups de sifflets.

Le gardien de la paix TRAVIER, de service dans cet établissement, n'a pas attaché d'importance à cet incident et n'a pas cru devoir en rendre compte

*n° 27427*

Des incidents analogues se sont produits dimanche 15 courant, au cinéma TRIANON et hier 16 courant, à l'ODEON, et peuvent se produire dans les cinémas CAPITOLE, PATHE et ROYAL, où sont projetées les mêmes actualités.

*Vu et transmis à Monsieur  
Préfet de L. Heineck  
Montpellier, le 17.12.40  
Le Commissaire Central*

Le Commissaire de police,  
Chef de la Sûreté,



*[Handwritten signature]*



*[Handwritten signature]*

## « Ici Londres »

### Document 11

---

#### 11 – Poste TSF utilisé pour l'écoute de la BBC, de marque Dalton (fabrication française), coll. Centre régional de la Résistance et de la Déportation, photographie C. Cordier

---

Refuser l'armistice et la collaboration avec l'ennemi, c'est également entretenir toute une propagande, destinée à soutenir le moral des populations et à faire passer les messages de ralliement au général de Gaulle exilé à Londres. C'est sur les ondes de la radio de Londres, la *BBC (British Broadcasting Corporation)*, qu'est lancé l'appel du 18 juin 1940. Depuis septembre 1938, *Radio Londres* diffuse quotidiennement six bulletins d'informations en français et c'est dans l'un d'entre d'eux que le général est autorisé à s'adresser aux Français, pour quelques minutes. L'appel est diffusé vers 22 heures, puis le lendemain quatre autres fois. Peu de Français ont entendu en direct ces mots : « Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi. Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas ». Le 22 juin, la France apprend les conditions dictées par l'Allemagne dans l'armistice. Le général lance un nouvel appel, qui n'est plus celui d'un homme isolé, mais celui d'un homme qui s'engage dans une posture morale de résistance, avec le soutien du gouvernement britannique. Cette posture de rébellion doit inspirer les Français, leur faire comprendre ce qui se joue dans leur pays pour les décider à poursuivre la lutte.

Au fur et à mesure que la France s'installe dans la collaboration, *Radio Londres* devient pour le régime de Vichy, une radio « redoutable » dont il faut annihiler les effets sur l'opinion et le moral des Français. Les brouillages des ondes et la contre-propagande sont permanents. En effet, les bulletins quotidiens de la *BBC*, que la population écoute dans la clandestinité, jouent un rôle important, dans la mesure où ils contribuent à susciter et à entretenir l'espoir d'un sursaut contre le défaitisme. Ils sont le lien avec la France libre. Du côté des collaborateurs se situe *Radio-Paris*, pro nazie, qui, grâce à son émetteur grande puissance, peut diffuser dans toute l'Europe. C'est l'arme de propagande des autorités d'occupation qui diffuse en langue française, placée sous le contrôle de la Propaganda Abteilung-Frankreich du commandement militaire allemand. La guerre des ondes s'engage entre *Radio Londres* et *Radio-Paris*, dont l'esprit de collaboration est fustigé par le fameux « Radio-Paris ment, Radio-Paris ment, Radio Paris est allemand ! » (septembre 1940) de l'émission « Les Français parlent aux Français » sur la *BBC*. De Gaulle interviendra 67 fois sur les bulletins d'information de la *BBC*.



## L'émergence d'une résistance communiste

### Document 12

---

#### 12 – Couverture d'une brochure intitulée « les communistes de l'Hérault dans la Résistance », ADH, 189 J 6

---

Dans la mémoire collective, le Parti communiste français a incarné plus que toute autre faction la Résistance au nazisme (« le parti des 75 000 fusillés »). Pourtant, avant de devenir l'un des forces principales de la Résistance dans les années 1941-1944, les communistes, comme la plupart des Français, sont abasourdis par la catastrophe de juin 1940.

Le 23 août 1939, Staline et Hitler signent le pacte germano-soviétique. Il s'agit pour Hitler d'éviter d'avoir à se battre sur deux fronts en même temps (est et ouest) et pour Staline d'avoir le temps de reconstituer son armée, en partie décimée par les purges de 1937. Pour les cadres et militants communistes français, c'est la stupeur, car cette génération a été élevée dans la haine du fascisme et du nazisme. Le souvenir de la Guerre civile d'Espagne, où les communistes se sont battus contre les franquistes armés par l'Allemagne, est en outre encore vivace. Comment doit réagir le parti, habitué à suivre sans discussion la politique fixée à Moscou ? En adoptant une ligne pacifiste (il faut préserver la paix car la guerre n'apporte rien de bon aux peuples) et en tentant même de faire légaliser le parti, interdit peu de temps après l'entrée en guerre de la France en septembre 1939.

Le Parti communiste français, à l'avant-garde de la lutte contre le fascisme, effectue donc un virage total de sa politique, en passant de l'anti nazisme absolu au pacifisme. Pourtant, si les dirigeants du parti Thorez et Duclos essaient de s'adapter à la ligne officielle, le « parti profond » demeure fondamentalement anti nazi et désireux d'en découdre avec « les Boches ». Dès le 17 juin 1940 d'ailleurs, avant même l'appel du général de Gaulle, Charles Tillon, un dirigeant important du parti, appelle à la lutte contre « le fascisme hitlérien ». Actes individuels de sabotage, distribution de tracts anti allemands sont signalés dès l'été 1940. Dans l'Hérault, les rapports de police soulignent que *L'Humanité*, journal du parti, est distribuée clandestinement fin 1940 : on y dénonce clairement les accords passés entre Vichy et les Allemands.

Le gouvernement français décide, dès 1939, d'engager une répression impitoyable contre les communistes, déclarés ennemis de l'intérieur, répression qui s'aggrave considérablement en octobre 1940 : on compte 18 000 internés communistes dans toute la France, et beaucoup de ces personnes arrêtées seront fusillées quand l'occupant allemand, avec la complicité des autorités françaises, décidera de tuer des otages. Ainsi Antoine Gros, secrétaire des ouvriers agricoles CGT dans l'Hérault, est-il par exemple arrêté dès avril 1940. Le parti, en proie à une répression impitoyable, met donc en place dès 1940 une organisation clandestine (« l'organisation spéciale »). Le parti est prêt pour l'engagement entier dans la Résistance : c'est chose faite quand Hitler envahit subitement l'URSS en juin 1941.

Pour le militant, il est difficile de comprendre comment la France a pu s'effondrer en quelques semaines, difficulté aggravée par le Pacte germano-soviétique pour des gens habitués à tout donner à la cause de leur vie, la lutte contre l'ennemi absolu, le fascisme. Pourtant, malgré la stupeur, les communistes au fond d'eux-mêmes refusent la situation, certes de manière isolée au début. Enfin, la répression anti-communiste provoque le passage à la clandestinité du parti, premier pas vers l'engagement logique et inéluctable dans la Résistance.

Fédération Communiste de l'Hérault

 **COMMUNISTES**

**DE**

**L'HERAULT**



*Dans la*

**RESISTANCE**

1939 - 1944

## Un des premiers réseaux de résistants : *Liberté*, le groupe de Montpellier

### Document 13

---

#### 13 – Papillons collés sur les murs de Montpellier par des résistants du groupe *Liberté*, [sans date], ADH, 1000 W 225

---

Né le 29 mai 1908 à Rennes, Ille-et-Vilaine, Pierre-Henri Teigen est nommé en 1935 professeur à la faculté de droit de Nancy après sa réussite à l'agrégation de droit public. Il y fera la rencontre de François de Menthon, juriste comme lui. Tous deux partagent les mêmes convictions. Démocrates-chrétiens, ils s'indignent de l'annexion de l'Éthiopie par Mussolini, du sort des républicains espagnols, des accords de Munich et de l'idéologie nazie.

« Comment aurais-je pu accepter (...) ce que proclamait Hitler : la religion de la race et du sang, la supériorité en tous domaines des Germains, l'exaltation de la violence et de la force, le mépris du faible », s'insurge alors Pierre-Henri Teitgen.

Tous deux mobilisés en 1939, au 133<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, aux avant-postes de la ligne Maginot, ils sont faits prisonniers et s'évadent en août 1940. Ils se retrouvent début septembre à Royat, avec d'autres professeurs de la faculté de droit de Strasbourg, repliée à Clermont-Ferrand, dans l'intention de faire quelque chose contre ce qui leur paraît inacceptable : René Capitant, Marcel Prélot et Alfred Coste-Floret entre autres, sont présents. Dès cette première réunion est fondé le réseau de résistance *Liberté*.

Affecté à la faculté de Montpellier, Pierre Henri Teitgen fait rayonner ce mouvement dans la région R3 (6 départements), avec d'autres intellectuels réfugiés dans la ville, parmi lesquels l'ethnologue Claude Lévi-Strauss, l'historien Marc Bloch, le professeur de lettres Rémi Palanque. Ils se réunissent chez René Courtin, professeur de droit également, en charge de l'organisation du réseau Liberté dans l'Hérault. De nombreux étudiants, convaincus par les cours de droit constitutionnel du professeur Teitgen, dans lesquels il exalte les principes démocratiques et prend position contre les lois raciales, rejoignent le réseau et diffusent durant l'automne 1940 le journal clandestin de ce mouvement imprimé à Marseille. La tâche de ce journal est de lutter contre le défaitisme et de convaincre les Français que la guerre n'est pas perdue.



## Refuser la présence de l'occupant : « l'affaire des cartes postales »

### Document 14

---

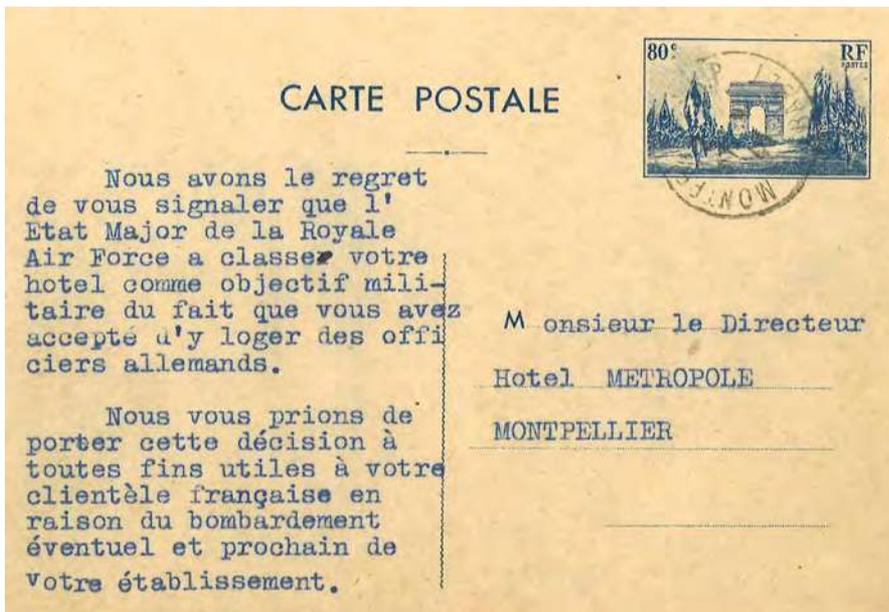
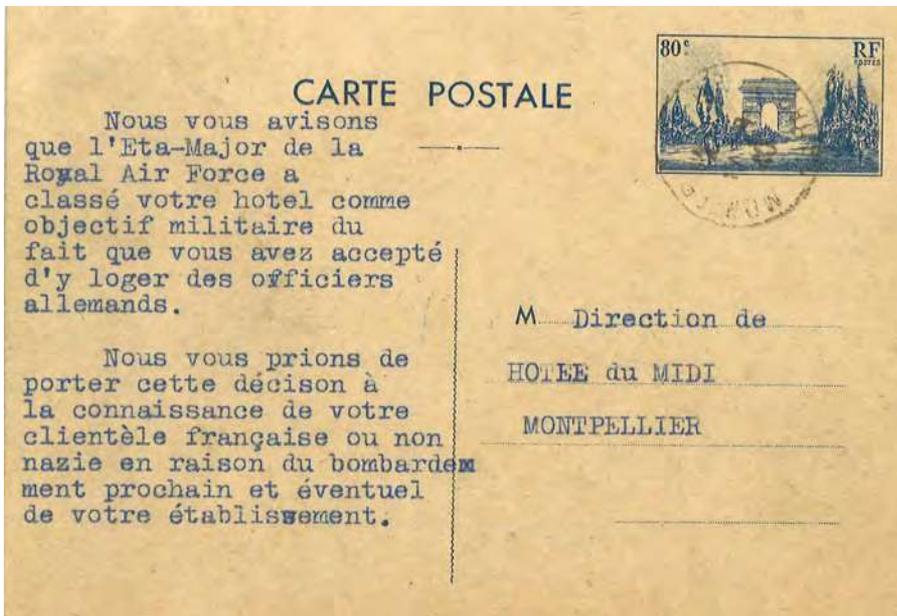
#### 14 – Cartes postales, [sans nom], septembre 1940, ADH, 1000 W 393

---

Montpellier fait partie de la zone dite « libre », où la souveraineté française est reconnue par les vainqueurs jusqu'en novembre 1942. Toutefois, suite aux accords de Wiesbaden signés le 29 juin 1940 définissant notamment l'application de l'armistice franco-allemand, une délégation de militaires allemands est présente à Montpellier et installée dans des hôtels réquisitionnés à cet effet.

Cette présence déclenche des réactions hostiles parmi la population, récemment bouleversée par le choc de la défaite. En témoignent des cartes postales anonymes expédiées entre le 4 et le 18 septembre 1940. Leurs destinataires ont des liens étroits avec les Allemands ou se montrent trop favorables au gouvernement de Vichy : donnons l'exemple d'un marchand de chaussures qui a des troupes d'occupation parmi sa clientèle, de propriétaires d'hôtels réquisitionnés, ou encore du directeur du journal *L'Éclair*, trop complaisant envers le nouveau régime et la révolution nationale.

Les menaces, telles « la Royal Air Force a classé votre hôtel comme objectif militaire », sont jugées trop excessives pour vraiment effrayer les personnes visées. Les services de police sont alertés. Les cartes postales, coupables de propagande antinationale et antigouvernementale, sont saisies. Elles présentent toutes un texte dactylographié de la même manière, présumant un seul et même auteur. Malgré une « enquête sévère » et une surveillance minutieuse, cet auteur, qui se prétend de la « France libre », n'a jamais pu être identifié. Mais pour les services de police, nul doute : « l'auteur anonyme démasque ses opinions, qui ne peuvent être que communistes ou anarchistes » (rapport du 19 septembre 1940, ADH, 1000 W 393).



## Henri de Bordas : un pionnier de la France libre

### Document 15

---

#### **15 – Rapport du commissaire de police de Montpellier sur la famille de Bordas et Henri de Bordas, parti rejoindre la résistance gaulliste à Londres, 14 octobre 1940, ADH, 1000 W 393**

---

Le commissaire de police de Montpellier s'intéresse aux agissements d'un certain Henri de Bordas. Pour la police de Vichy, ce jeune homme, âgé seulement de 19 ans, apparaît comme « paresseux, viveur et sans aucun souci de l'avenir ». Or, en juin 1940, il fait preuve d'un sacré esprit d'initiative et de courage puisqu'il quitte sa famille pour rejoindre la résistance gaulliste à Londres.

Henri de Bordas naît à Montpellier le 4 octobre 1921 dans une famille bourgeoise. Son père est un officier à la retraite qui fut gravement blessé en 1914-1918. Il n'hésite pas un instant à soutenir le projet de son fils. Le jeune étudiant embarque le 24 juin 1940 à Port-Vendres sur l'*Apapa* qui, via Gibraltar, le conduit en Angleterre où il rejoint la France libre. Le jeune homme est incorporé le 15 Juillet dans les Forces Aériennes Françaises Libres et envoyé dans les écoles de pilotage de la Royal Air Force. Pilote de chasse à partir de juin 1942, il participe à de nombreuses opérations aériennes, aux attaques de navires ennemis et aussi à la chasse aux V1 en 1944. Lieutenant en septembre 1943, il prend part au débarquement allié du 6 Juin 1944, puis aux campagnes de Hollande et d'Allemagne.

En septembre 1944, il est promu au grade de capitaine et termine la guerre au commandement du *Squadron 329*. De Bordas totalise plus de 480 heures de vol de guerre comportant plus de 140 missions offensives et 180 missions défensives. Il est titulaire de 11 victoires aériennes dont 10 V1 abattus.

Après-guerre, le jeune héros poursuit une carrière militaire. En 1976, il devient général de corps aérien. Henri de Bordas décède le 22 octobre 2011 à l'âge de 90 ans.

Henri de Bordas a été nommé Compagnon de la Libération par décret du 28 mai 1945. Créé en 1940 par le général de Gaulle, l'Ordre de la Libération a compté 1038 Compagnons (dont 6 femmes). La distinction a été attribuée à 5 communes et 18 unités combattantes. Il reste aujourd'hui quatre Compagnons de la Libération encore en vie : Daniel Cordier, Hubert Germain, Pierre Simonet et Edgard Tupet-Thomé. Il est prévu que le dernier d'entre eux qui décèdera sera inhumé au Mont Valérien, le mémorial de la France combattante voulu par le général de Gaulle.

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA  
SURETÉ NATIONALE

Commissariat spécial  
de Montpellier

N° 5683

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT  
ARRIVÉE  
15 OCT 1940 Montpellier ; le 14 octobre 1940  
N° 322/cat

Le Commissaire spécial  
à Monsieur le Préfet de l'Hérault  
Cabinet

En exécution de vos instructions verbales du 12 octobre courant, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après les renseignements recueillis sur la famille De BORDAS, domiciliée à Montpellier 1 rue Carbonnerie.

DE BORDAS Raymond Hippolyte né le 9 août 1890 à Lisle-sur-Tarn (Tarn) de f. Charles et de Marie Gardés, étant capitaine au 61 R.I. a épousé la Dlle Antoinette DUCLENT, née le 30 juillet 1896 à Montpellier de laquelle il a eu deux enfants: Henri né le 4-10-1921 à Montpellier et Pierre né en 1924 à Montpellier.

La famille De BORDAS est honorablement connue. Elle passe pour avoir une certaine fortune en propriétés et immeubles à Montpellier et en Roussillon. Elle est liée avec la vieille bourgeoisie montpelliéraine bien pensante; elle fréquente également des familles d'opinion d'extrême droite. Les deux enfants ont été élevés dans les établissements catholiques de la ville.

Mme de Bordas est vice-présidente de la section de la S.S.B.M de l'Hérault et, depuis le début de la guerre, elle s'occupe de l'exploitation de la cantine militaire de la gare Montpellier P.L.M. installée par sa société.

Mme De Bordas est actuellement à Lyon en déplacement pour un mariage.

L'aîné des fils de Bordas, Henri, âgé de 19 ans, a toujours donné quelques soucis à ses parents. Paresseux, viveur et sans aucun souci de l'avenir, il avait souvent manifesté le désir de s'engager dans l'aviation, désir toujours contrarié par ses parents qui s'opposaient à sa réalisation.

*au colon*

*SECRET*

S. N. 2718, Mod. n° 4

Au moment de l'avance de l'armée allemande dans le Sud de la France, en juin dernier, alors que circulaient les faux bruits disant que les autorités allemandes allaient interner en Allemagne les jeunes gens et hommes de 17 à 45 ans, le jeune De Bordas partit le 20 juin 1940 pour Port-Vendres où il réussit à s'embarquer. On croit qu'il fut accompagné jusque là par son père qui lui aurait remis une assez forte somme d'argent.

Le jeune de Bordas serait, par bateau, arrivé à Alger aurait gagné, par voie de terre, Casablanca puis, par avion, Lisbonne d'où il serait passé en Angleterre. On dit qu'il serait dans les rangs de la Légion de Gaulle.

La famille de Bordas a eu au début de juillet dernier des nouvelles de leur fils. Ce dernier aurait écrit à des amis résidant en Amérique qui auraient à leur tour écrit à Mme de Bordas, ici.

Mr et Mme de Bordas restent très inquiets par suite de la situation de leur fils; ils en parlent peu et se méfient de l'opinion autour d'eux. Ils restent extrêmement discrets dans leurs conversations et, s'ils ne prononcent pas le nom de de Gaulle, il est, à peu près certain qu'ils espèrent en la victoire de l'Angleterre.

Le Commissaire spécial

*R. M. M.*

COMMISSARIAT DE L'HÉRAULT  
MONTPELLIER

Dossier réalisé par les Archives départementales de l'Hérault

*Rédaction* : Ghislaine Bouchet, Julien Duvaux, Elisabeth Perrier, Philippe Secondy (Archives départementales de l'Hérault), Laurent Sastre (Service éducatif du Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation Véran Cambon de Lavalette), Carine Lévêque (Service départemental de l'ONAC-VG), Pierre Pocard, élève conservateur à l'Institut national du patrimoine, Françoise Couderc, Marcelle Campana et Christine Loubet (Comité d'organisation du Concours national de la Résistance et de la Déportation)

*Photographies et reproductions numériques* : Christophe Cordier, atelier numérique des archives départementales de l'Hérault

*Coordination générale* : Ghislaine Bouchet, directrice des archives contemporaines et électroniques

Avec la participation du Comité d'organisation du Concours national de la Résistance et de la Déportation (président Jean-Pierre Hugon)

Edité par le Conseil départemental de l'Hérault/Direction générale Archives et Mémoire  
Impression : atelier départemental des moyens graphiques, 2019

1<sup>ère</sup> de couverture du dossier : Poste TSF utilisé pour l'écoute de la BBC, de marque Dalton (fabrication française), coll. Centre régional de la Résistance et de la Déportation.

## Rectorat Académie de Montpellier

31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2  
Tél : 04 67 91 47 00

### Contacts :

Samia Djedoui et Christelle Bernard  
Rectorat de Montpellier  
DV3E-Division Vie Educative des Ecoles et des Etablissements  
Animation éducative des écoles et des établissements  
Tel : 04.67.91.48.92

## Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

1, place de la Liberté  
34170 Castelnau-le-Lez  
Tél : 04 67 14 27 45  
[crhrdmusee@gmail.com](mailto:crhrdmusee@gmail.com)  
Site : <http://crhrd.e-monsite.com/>  
Page facebook : <https://www.facebook.com/museedelaresistancedemontpellier/>

Ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h/13h-17h  
Mercredi : 9h-13h / 14h-17h

**Accueil du service éducatif : mercredi 9h-12h**

**Contact du service éducatif :** [laurent.sastre@ac-montpellier.fr](mailto:laurent.sastre@ac-montpellier.fr)

Arrêt tram ligne 2 : Charles de Gaulle

## Pierresvives-Domaine Départemental-Montpellier Archives départementales de l'Hérault

907, rue du professeur Blayac  
34000 Montpellier  
Tél : 04 67 67 37 00  
Fax : 04 67 67 37 37  
<http://pierresvives.herault.fr/>  
dans la rubrique « Apprendre et se divertir » « le service éducatif »

Ouvert du mardi au vendredi : 10h-18h

**Accueil des groupes d'élèves : sur rendez-vous**

**Contact :** 04 67 67 37 00

Philippe Secondy : [psecondy@herault.fr](mailto:psecondy@herault.fr)

- **Tramway ligne 3** Direction Juvignac : arrêt Hôtel du département  
**Bus n°19** Direction Pierre de Coubertin : arrêt Lycée Léonard de Vinci

Ou

- **Tramway ligne 1** Direction Mosson : arrêt Halles de la Paillade

